

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN83

présenté par
M. Becht et M. Gassilloud

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

– Alinéa 404,

Compléter l’alinéa par la phrase suivante :

« Ils supposent un recours plus fréquent à l’expérimentation technico-opérationnelle et un niveau accru d’acceptation de l’échec dans ces expérimentations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ressort des travaux de la mission d’information sur les enjeux de la numérisation des armées que les États les plus innovants dans les technologies militaires tirent leurs avantages non pas seulement d’un niveau élevé de crédits d’études amont, mais aussi d’une pratique plus fréquente de l’expérimentation, que ce soit en matière d’innovation technologique ou simplement d’innovation d’usage, et que cette orientation va de pair avec niveau accru d’acceptation de l’échec. Il est utile de le mentionner dans le rapport annexé.